

Montréal, le 10 octobre 2019

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité (Normes BAL-002-3, BAL-005-1, COM-001-3, FAC-001-3 et FAC-003-4)
Dossier R-4104-2019**

Cher confrère,

Vous trouverez, ci-joint, l'avis aux personnes intéressées que la Régie de l'énergie (la Régie) diffuse ce jour sur son site internet relativement à la demande du Coordonnateur de la fiabilité au Québec faisant l'objet du dossier mentionné en objet. Elle demande au Coordonnateur d'afficher, dans les meilleurs délais, cet avis sur son site internet puis d'informer la Régie de cet affichage.

La Régie demande au Coordonnateur de le communiquer aux entités inscrites au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* et de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.